

## Extrait : Rapport annuel d'activités des cellules d'animation du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024

Année 2024

### Volet Milieux aquatiques

Assurer une bonne fonctionnalité des cours d'eau et milieux humides

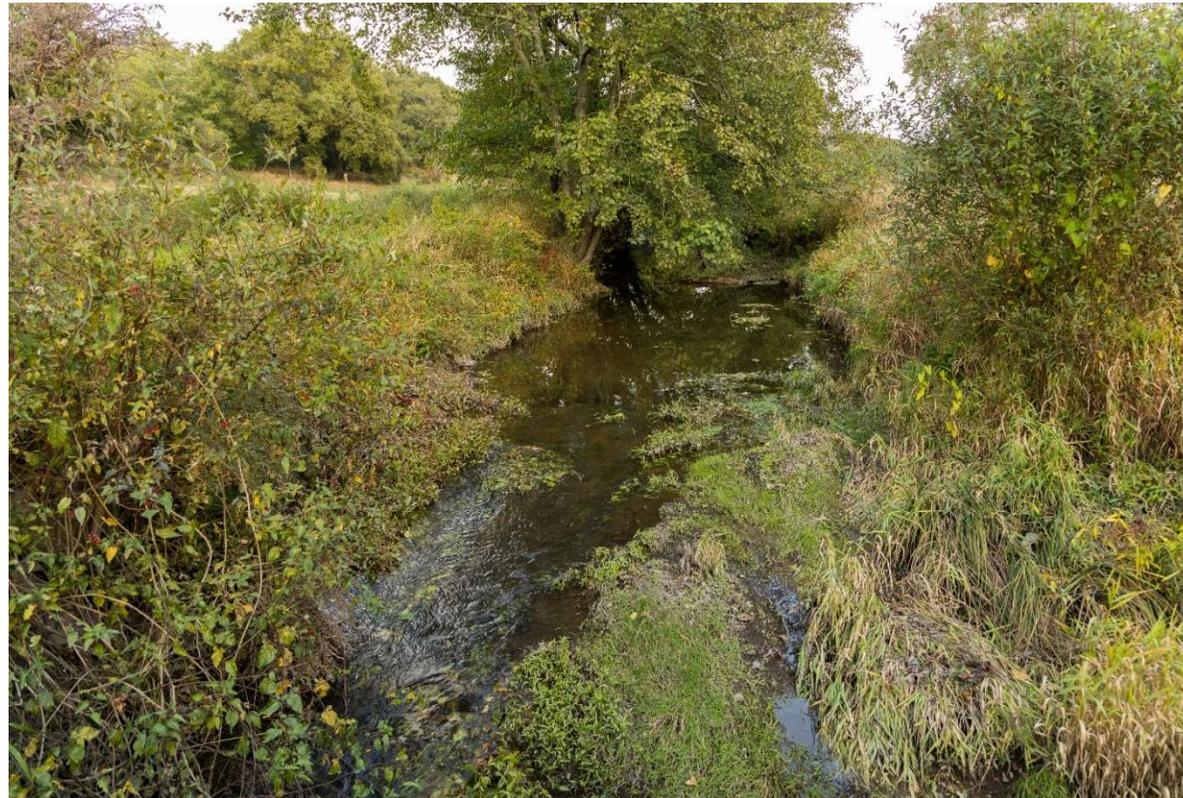
Actions portées par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay



Septembre 2025

## Volet Milieux aquatiques

Assurer une bonne fonctionnalité des cours d'eau  
et milieux humides



## BILAN TECHNIQUE DETAILLE

Le bilan technique des actions du Contrat Territorial Eau Vie-Jaunay 2022-2024 synthétise l'état d'avancement des actions des années 1, 2 et 3 (de 2022 à 2024) du contrat.

Il est présenté par maître d'ouvrage et par type d'actions. Un bilan général quantitatif et financier est également réalisé et exposé dans une seconde partie. Ces données sont renseignées géographiquement par les techniciens de rivière et marais via l'outil SYSMA puis exportées et valorisées dans le cadre de ce bilan annuel.

Les actions sont classées en différents statuts en fonction de leur état d'avancement :

-  En préparation : décision de faire l'action prise à la suite de la concertation avec une phase projet amorcée,
-  Engagé ou en cours : devis/marché signé ou travaux en cours,
-  Terminé : action terminée,
-  Annulé : action annulée.

Si l'action n'a pas été enclenchée ou si seule une concertation est engagée, l'action conserve son statut programmé => .

## SYNDICAT MIXTE DES MARAIS, DE LA VIE, DU LIGNERON ET DU JAUNAY

### LUTTE CONTRE LES PLANTES AQUATIQUES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

L'action de lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes concerne des **actions d'arrachage manuel et/ou mécanique** de ces plantes **ainsi que des actions de restauration des milieux aquatiques** sur les marais et cours d'eau du bassin versant de la Vie et du Jaunay. L'objectif de ces actions est de :

- limiter la propagation des plantes envahissantes,
- maintenir la biodiversité présente,
- améliorer la qualité de l'eau.

24 stations ont ainsi été suivies par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, représentant un linéaire global de 69 km colonisés.

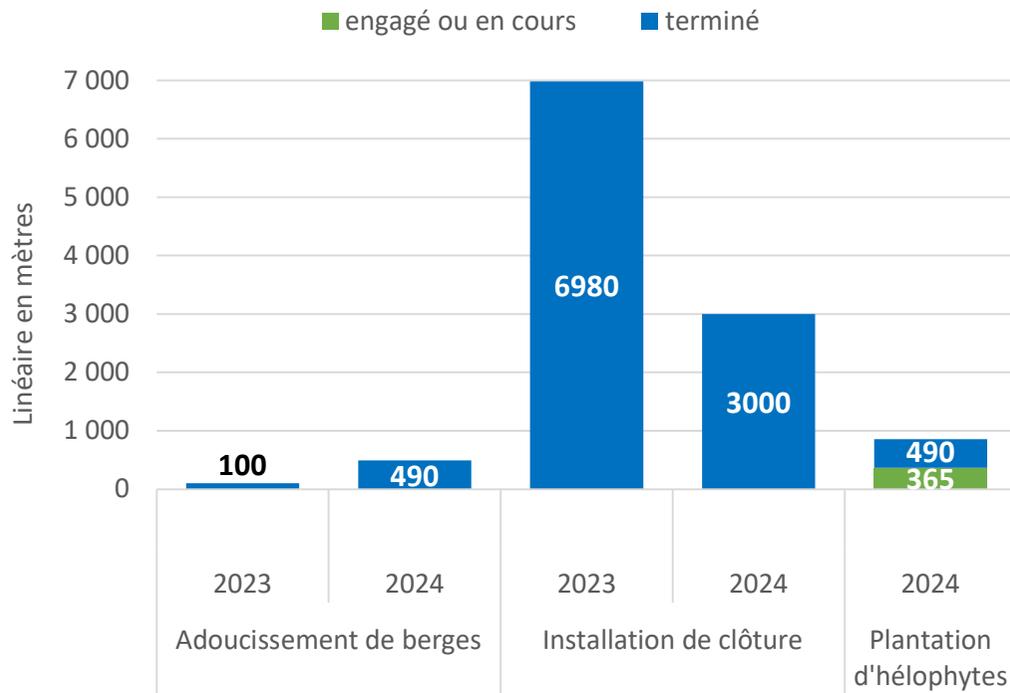
Des plans de gestion par site ont été élaborés afin de travailler également sur la résilience des milieux. Dans ce cadre, 1 site a fait l'objet de travaux en 2024 à SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ, au lieu-dit le Guittard. Au total, 3 abreuvoirs ont été aménagés, 490 ml de berges ont fait l'objet d'un adoucissement et 3 000 ml de clôtures ont été installés.

Plusieurs passages en arrachage manuel et de suivi ont été réalisés sur chacun des sites, représentant un linéaire de 408 km de fossés ayant fait l'objet d'actions pour 43,6 m<sup>3</sup> de plantes arrachées et 636 heures de travail effectif.

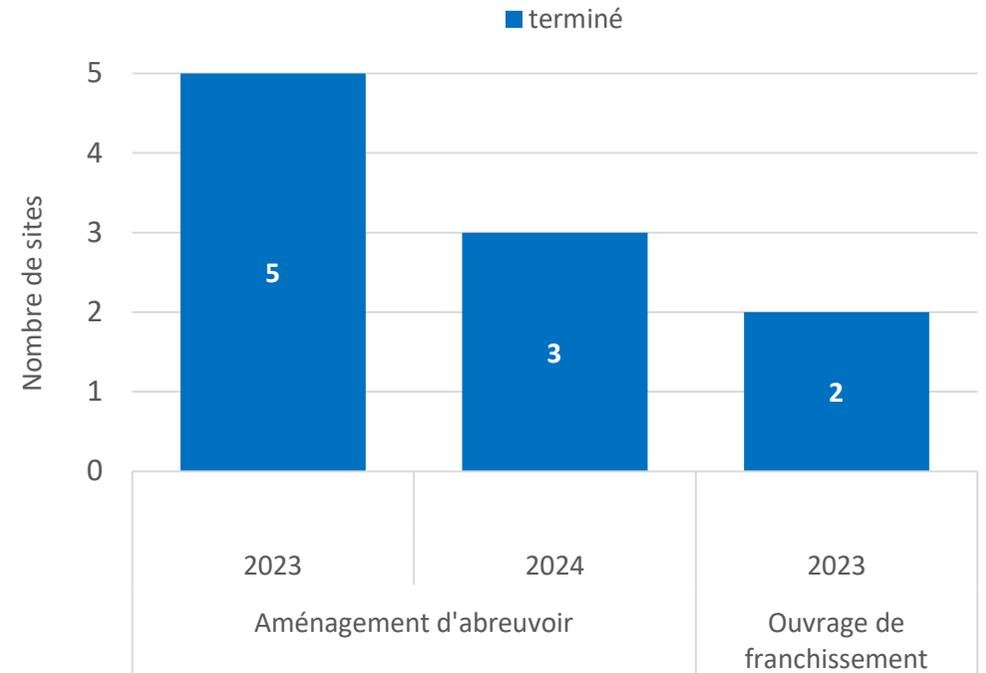
Ces actions font l'objet d'un rapport spécifique « **Bilan de la gestion des plantes aquatiques exotiques envahissantes - Année 2024** ».



Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay  
Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes



Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay  
Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes



## TRAVAUX SUR BERGES

Les travaux sur berges se composent de plusieurs typologies d'actions :

- en marais doux :
  - les adoucissements de berges,
  - les restaurations de berges par technique mixte,
  - les aménagements d'abreuvoirs et la pose de clôtures ;
- en marais salé :
  - les restaurations de digues en marais salés par enrochement.

Les objectifs de ces travaux sont :

- pour le marais doux :
  - limiter les phénomènes d'érosion de berges,
  - reconquérir les habitats de berge et les interfaces de transition,
  - limiter l'envasement des écours collectifs ;
- pour le marais salé :
  - garantir la pérennité des digues et donc des usages et des habitats naturels associés,
  - restaurer des échanges entre le chenal et la berge au travers un écotone rivulaire,
  - diversifier des habitats piscicoles au niveau des pieds de berges et des banquettes,
  - limiter l'envasement des étiers.



Adoucissement de berges



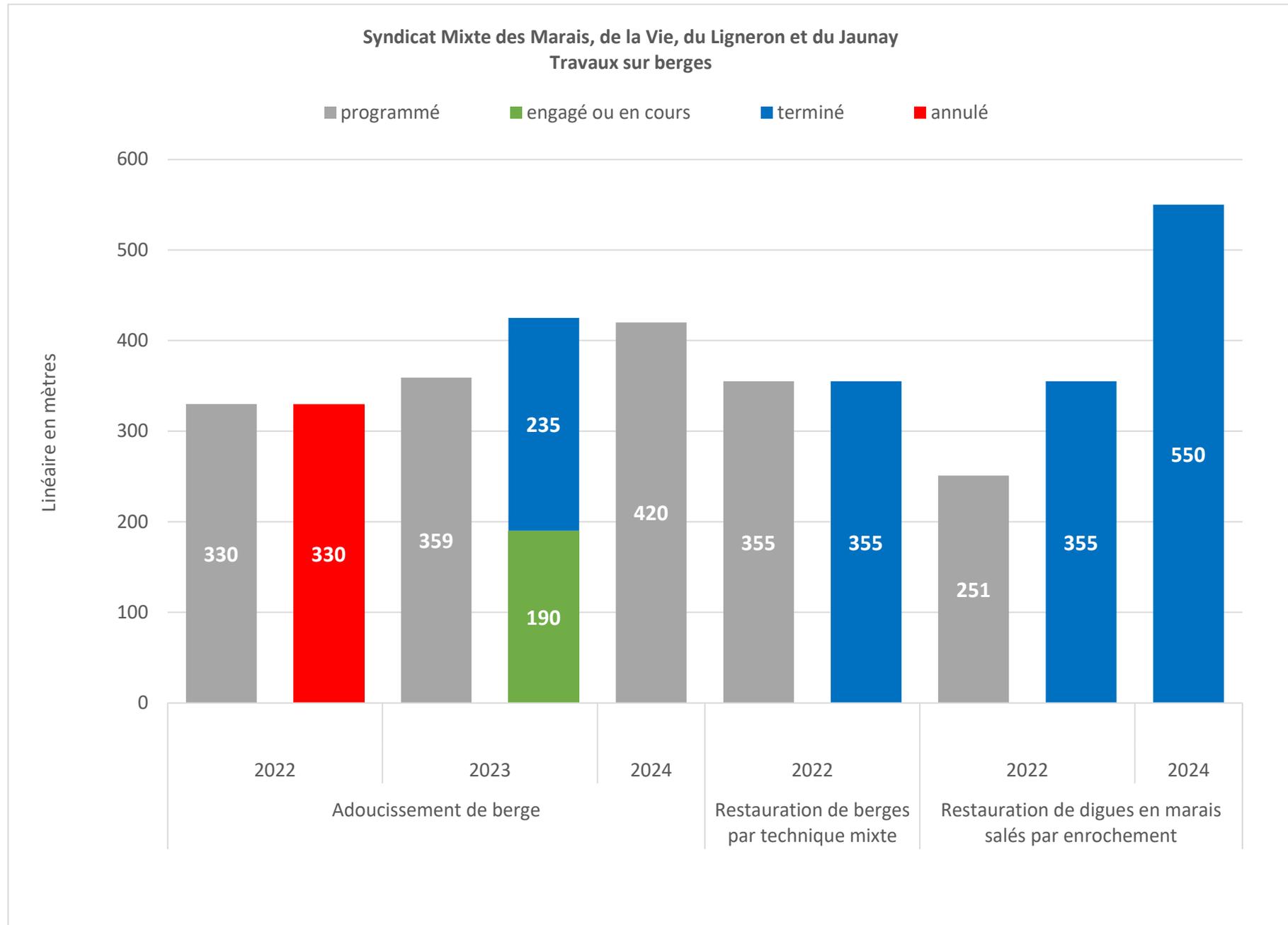
Digues en marais salés

Les aménagements d'abreuvoirs et la pose de clôtures ont été réalisés en 2022.

En 2023, les restaurations de berges par technique mixte, au niveau de la digue de l'Isle à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, ont été finalisées.

Concernant les travaux de restauration de digues en marais salé, 4 sites ont été réalisés en 2022 et 2 nouveaux secteurs ont fait l'objet de travaux en 2024.

La concertation pour les travaux d'adoucissement de berge a abouti sur l'engagement de 2 sites pour l'année 2023 : l'un sur le canal de Soullans dont les travaux ont été réalisés en 2024 et l'autre sur la rivière le Jaunay où les travaux seront lancés en 2025.



## TRAVAUX SUR PETITS OUVRAGES

Les travaux sur petits ouvrages s'intègrent aux travaux de restauration morphologique des cours d'eau. Ils ont pour objectif la restauration des habitats dégradés afin :

- d'améliorer/restaurer la libre circulation des espèces aquatiques et assurer l'accès aux têtes de bassin (continuité écologique),
- de restaurer le profil en long du cours d'eau.

Sur la période 2022-2023, seul le pont de la RD 81 à SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS a fait l'objet de travaux dans le cadre de la restauration morphologique de la Petite Boulogne, en aval du pont, en 2023.

Le seuil du Guy Noir, situé sur le Ruth au POIRÉ-SUR-VIE, a pu être démantelé en 2024. Cette action a été réalisée en régie par la commune du POIRÉ-SUR-VIE.

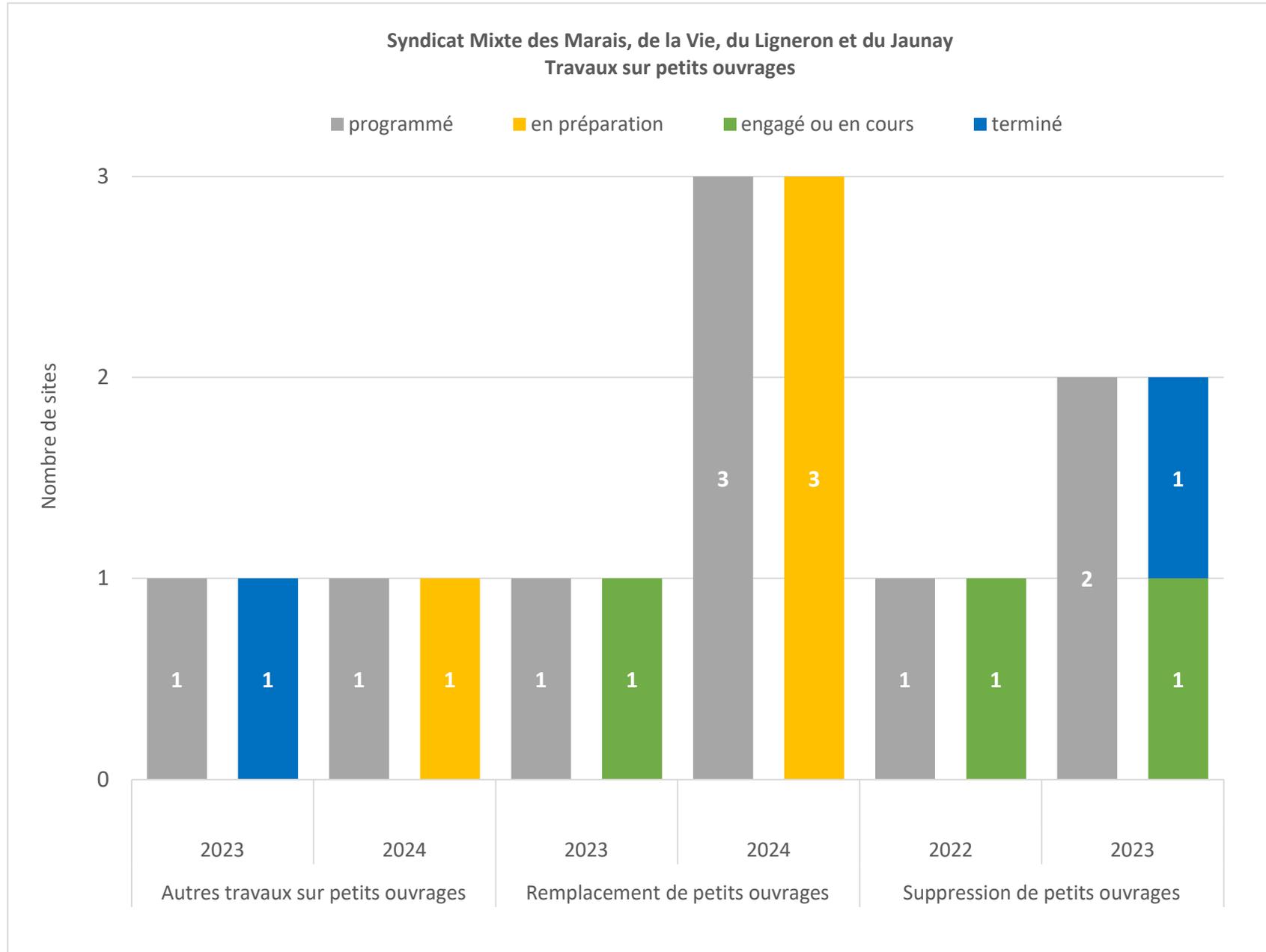
3 autres sites ont été engagés en 2024 dans le cadre du marché pour la restauration morphologique des cours d'eau et devraient être réalisés en 2025.

Sur les autres secteurs, les études projet ont été finalisées et les travaux devraient être lancés dans la prochaine programmation 2025-2027.



Seuil du pont de la RD 81 - La Petite Boulogne  
Avant et après travaux

Seuil du Guy Noir - Le Ruth  
Avant et après travaux



## TRAVAUX SUR LIT MINEUR

Les travaux sur lit mineur se composent de plusieurs typologies d'actions en fonction du degré d'altération du cours d'eau :

- réduction de section,
- rehaussement du lit,
- reméandrage,
- remise dans le talweg.

L'objectif de ces travaux est de restaurer les habitats dégradés en :

- renaturant la pente et le profil en long du cours d'eau,
- améliorant les connexions latérales,
- aménageant un matelas sédimentaire,
- diversifiant des faciès d'écoulement et les habitats.

Afin d'accompagner techniquement le Syndicat Mixte, une mission de maîtrise d'œuvre a été engagée avec un bureau d'études de 2022 à 2024. Elle se compose de 3 phases :

- phase projet : état des lieux (topographie, morphologie, ouvrages, usages...), inventaires faune, flore et habitats et étude au stade projet ;
- phase assistance pour la passation des contrats de travaux : uniquement les pièces techniques : CCP, BPU, DQE et annexe technique ;
- phase direction de l'exécution des travaux : expertise ponctuelle au démarrage des travaux et pour validation des étapes importantes.

Pour 2022-2023, 3 portions de cours d'eau ont fait l'objet de travaux :

- le Gué-Gorand, au niveau du lieu-dit La Gautellerie à SAINT-RÉVÉREND (470 m),
- le Rigolly Gazon à PALLUAU (400 m),
- la Petite Boulogne à SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS (250 m),
- la Boisière à SAINT-PAUL-MONT-PENIT (1 050 m).

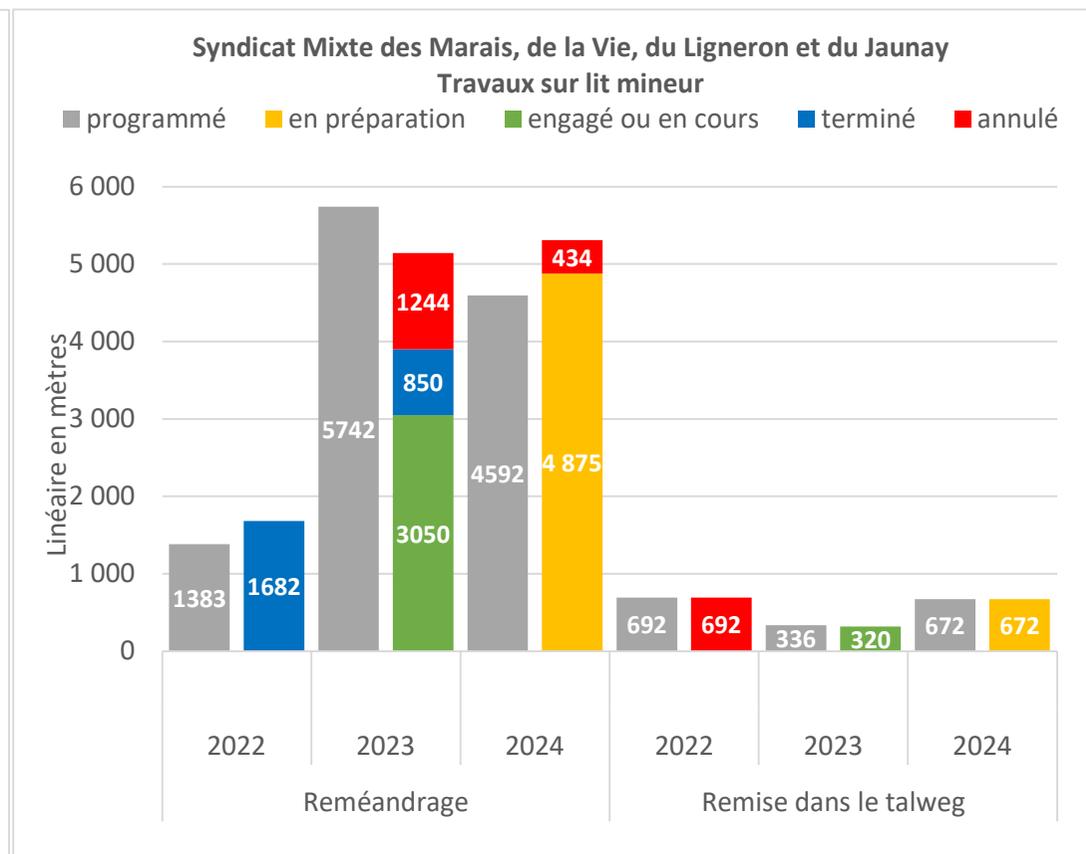
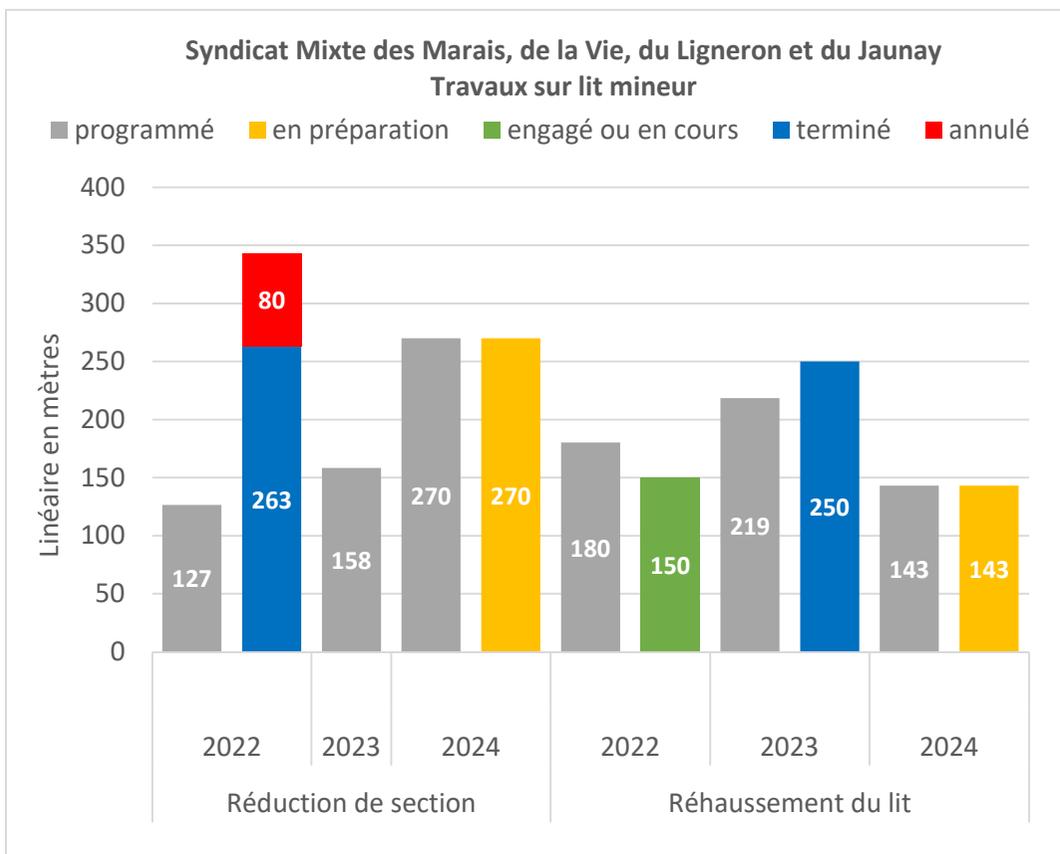
Suite aux études projet réalisées en 2023, les sites de la Maldemée au POIRÉ-SUR-VIE, le Coteau et le Quarteron à SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON et les Grolles à SOULLANS ont été engagés en 2024. Au vu des conditions météorologiques, seuls les travaux sur le ruisseau des Grolles ont pu être réalisés ; les travaux sur les autres sites seront lancés en 2025.



Des études de projet ont également été finalisées sur 3 autres sites qui feront l'objet de travaux dans le cadre de la prochaine programmation 2025-2027 :

- la Millière et les Grois au POIRÉ-SUR-VIE,
- les Péaudries à SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON,
- les Champs Chipet à SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS.

3 secteurs ont été annulés (les Grolles amont, le Rigolly Gazon amont et les Champs Chipet amont) car la concertation n'a pas permis d'aboutir à des travaux suffisamment ambitieux. Une portion du Quarteron a également été annulée car les travaux seront réalisés par le Département de la Vendée dans le cadre d'une compensation en lien avec le projet de la 2x2 voies CHALLANS-AIZENAY.



## TRAVAUX SUR RIPISYLVE

Les travaux de restauration de la ripisylve ont pour objectifs de :

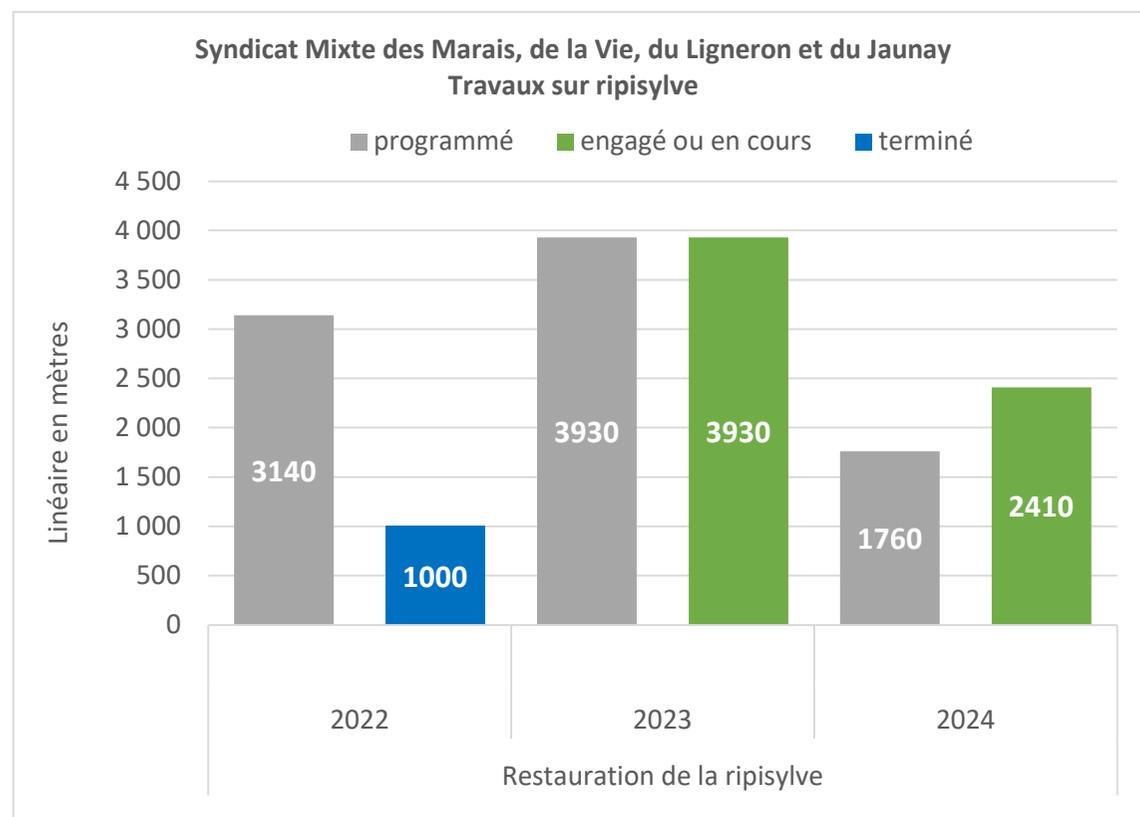
- améliorer les conditions d'écoulement de la rivière,
- diversifier les habitats pour la faune et la flore,
- limiter la production d'embâcles et une surcharge en bois morts.

En 2022, 1 000 ml de rivière ont fait l'objet de travaux sur le Jaunay, en aval du pont de l'Évêché à SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE.

Les travaux prévus en 2023 sur la rivière le Jaunay et en 2024 sur le Gué-Gorand ont été réalisés en 2024.

En raison des conditions météorologiques, le broyage des résidus de coupe, non effectué en 2024, est reporté en 2025.

Des actions ponctuelles de gestion des embâcles ont été menées en régie.



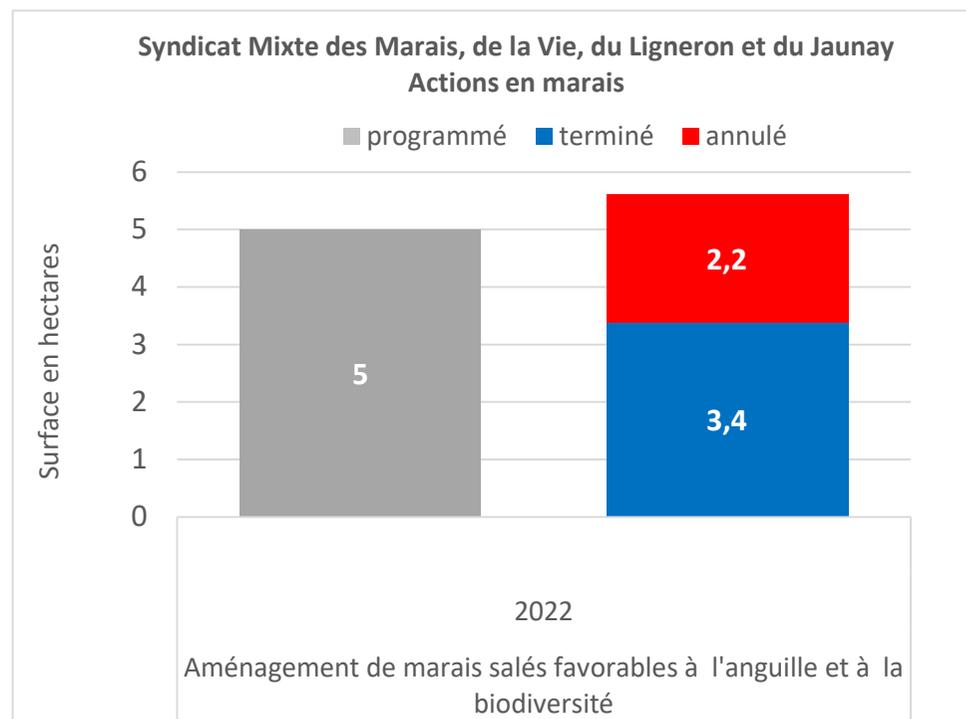
## ACTIONS EN MARAIS

Les travaux en marais se composent de deux typologies d'actions :

- l'aménagement de marais salés favorables à l'anguille et à la biodiversité,
- le curage vieux fond-vieux bords (VF/VB) des écoures collectifs.

Les objectifs de ces travaux sont :

- pour les aménagements de marais salés favorables à l'anguille et à la biodiversité :
  - o favoriser les zones de croissance de l'anguille et le retour des géniteurs à la mer,
  - o améliorer la qualité de l'habitat prioritaire lagune côtière et ses habitats associés,
  - o pérenniser l'entretien de ces zones de marais ;
- pour le curage VF/VB des écoures collectifs :
  - o rétablir les capacités d'écoulement des canaux,
  - o retirer l'excédent de sédiments accumulé,
  - o restaurer les habitats naturels.



Pour les aménagements en marais salés favorables à l'anguille et à la biodiversité, seulement 2 sites sur les 3 prévus initialement ont été engagés afin de tenir compte du montant plus élevé des travaux par rapport au prévisionnel. Les travaux, débutés fin 2023, ont été finalisés en 2024.

Pour le curage VF/VB, 3 412 mètres ont été réalisés en 2022 sur le marais de Soullans et des Rouches.

En raison des conditions météorologiques 2023 et 2024, certains sites ont été finalisés en année n+1.

→ travaux 2022 finalisés en 2023 :

- marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez :
  - écours de Baisse, sur 1 868 m ;

→ travaux réalisés en 2023 :

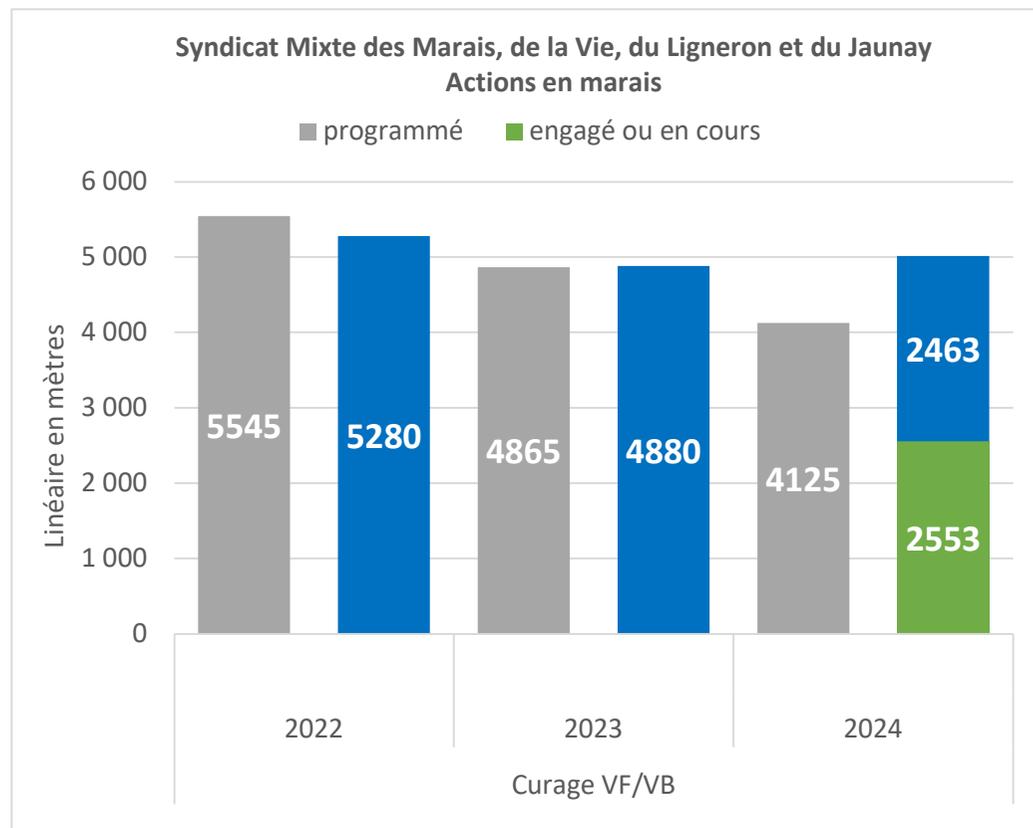
- marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez :
  - écours des Durantières, sur 2 225 m,
  - écours du Pas du Marais, sur 1 560 m ;

→ travaux achevés en 2024 :

- marais de Soullans et des Rouches :
  - canal de Soullans 2023, sur 1 095 m,
  - canal de Soullans 2024, sur 975 m
  - écours du Marais aux Moines, sur 1 488 m,

→ travaux devant être finalisés en 2025 :

- marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez :
  - écours de la Cours de Baisse et des Roselières, sur 2 553 m.



## TRAVAUX SUR OUVRAGES HYDRAULIQUES

Les travaux sur ouvrages hydrauliques se composent de 5 typologies d'actions :

- dispositif de franchissement,
- effacement total,
- gestion des vannages,
- étude complémentaire,
- étude pour la restauration de la continuité écologique.

Les objectifs de ces actions sont multiples :

- améliorer/restaurer la libre circulation des espèces aquatiques (continuité écologique),
- restaurer le profil en long du cours d'eau,
- maintenir les usages, le cas échéant.

Les dispositifs de franchissement concernent :

- le clapet de la Brelaudière et le clapet des Rouches sur le Jaunay,
- le clapet de la Gatelière sur le Gué-Gorand aval,
- le clapet de Dolbeau et le clapet de la Vallée sur la Vie aval,
- les écluses de Riez sur le Lignerou.

Les travaux sur le clapet de la Brelaudière ont été exécutés durant l'année 2024 suite à une mission de maîtrise d'œuvre permettant de définir l'aménagement le plus adapté.

Le clapet des Rouches et le clapet de la Gatelière feront l'objet de travaux en 2026 suite aux aménagements définis dans le cadre de l'étude complémentaire présentée ci-après.

Les clapets de Dolbeau, de la Vallée et les écluses de Riez feront l'objet d'aménagements ultérieurs en attente des conclusions du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau et du retour d'expérience de l'automatisation.

Des discussions ont été menées avec les propriétaires et exploitants concernés ainsi que les services de l'Etat pour le seuil du Retail, situé sur le Lignerou, et le batardeau des Martellières, sur le Gué-Gorand. Ces ouvrages doivent faire l'objet de travaux d'effacement total ou partiel dans le cadre de la prochaine programmation 2025-2027.



Concernant la gestion des vannages, 2 projets ont été menés en parallèle :

- la modification de l'automatisation de l'écluse du Jaunay, ouvrage de limite de salure des eaux, afin d'intégrer des manœuvres spécifiques pour la remontée des civelles. Cette action a été réalisée en 2022. Un suivi de la salinité de l'eau en amont des écluses est mis en place chaque hiver pour mesurer l'impact de ces manœuvres.
- l'automatisation de 3 ouvrages hydrauliques : le barrage des Vallées et le clapet de la Pinsonnière sur la Vie, les écluses de Riez sur le Ligneron et l'écours de l'Isle. Les travaux se sont achevés en 2024 et ont été expérimentés durant l'hiver 2024-2025.



L'étude complémentaire a pour objectif de définir, sur 4 ouvrages hydrauliques, les aménagements nécessaires à la restauration de la continuité écologique. Elle concerne :

- le clapet de Dolbeau et le clapet du Pré de la Cure sur la Vie aval,
- le clapet des Rouches sur le Jaunay aval,
- le clapet de la Gatelière sur le Gué-Gorand aval.

Sur le secteur de la Vie aval où des prélèvements pour l'irrigation sont réalisés, l'étude complémentaire a été reportée dans l'attente des résultats du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).

Pour le secteur du Jaunay et du Gué-Gorand aval, l'étude a été lancée sur les deux ouvrages en 2024 et doit s'achever à l'automne 2025.



Dans le cadre de l'étude pour la restauration de la continuité écologique sur 5 plans d'eau, 4 projets d'effacement ont fait consensus et se sont traduits par le dépôt de dossiers de porter à connaissance auprès des services de la DDTM de la Vendée. Les travaux sur ces plans d'eau sont projetés dans le cadre de la nouvelle programmation 2025-2027.



Le Coteau



Le Quarteron



Grand'Landes



Le Fontenit

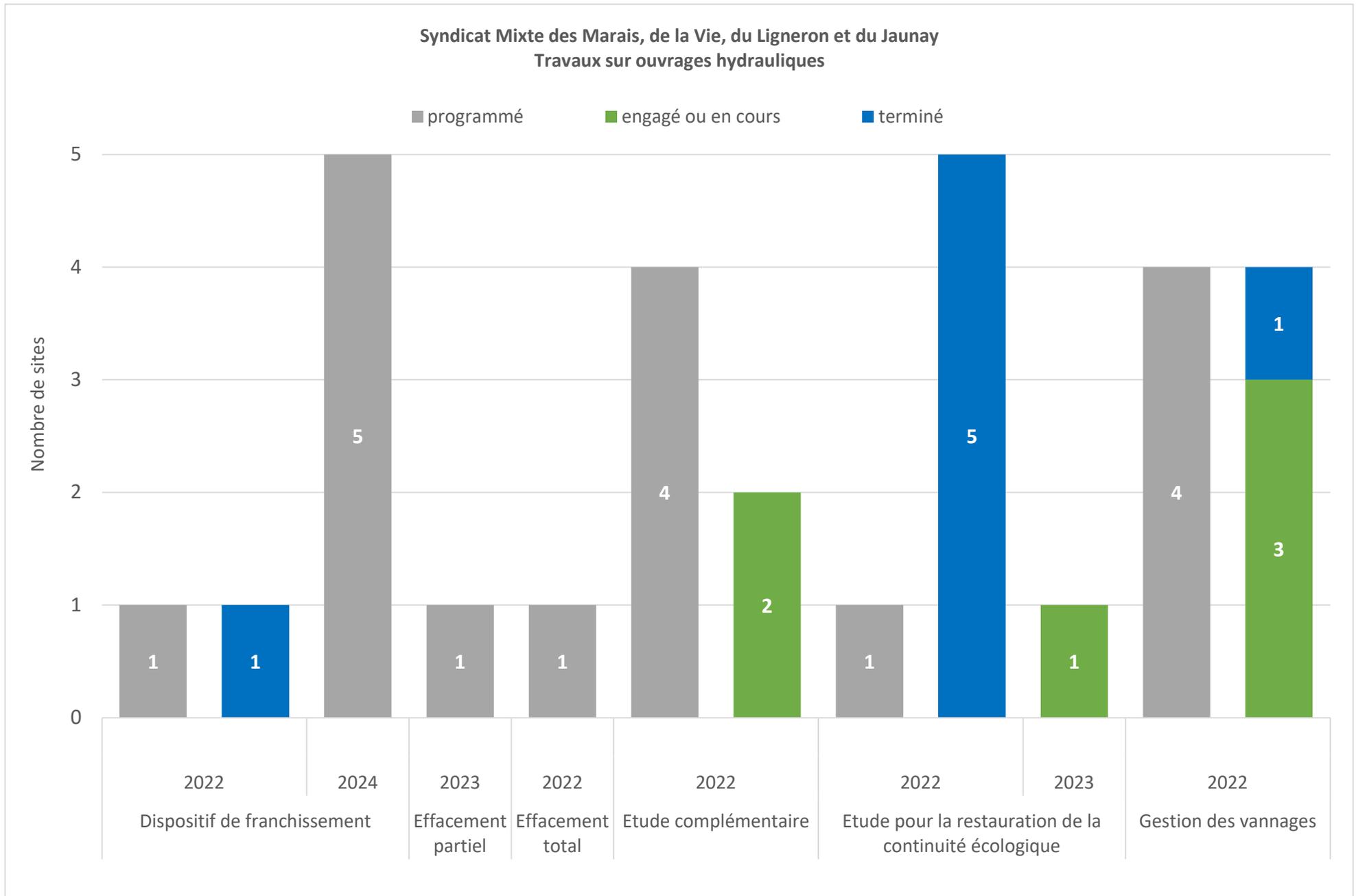
Au vu des usages présents et de la complexité du site, l'étude sur le plan d'eau communal de SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS s'est arrêtée à la phase scénarii ; la commune n'ayant pas souhaité aller plus loin dans la démarche.

Un 6<sup>ème</sup> plan d'eau a été ajouté à l'étude pour une finalisation en 2025 : le plan d'eau de la Prévisière au POIRE-SUR-VIE.

Afin d'anticiper sur les actions de 2023 et 2024, une concertation des acteurs locaux, dans le cadre des plans de gestion durable des marais, avait été engagée en 2022 sur la gestion des ouvrages hydrauliques secondaires et les aménagements en faveur de la continuité écologique. Cette concertation a abouti à un programme d'actions intégré dans le cadre de la prochaine programmation 2025-2027.



Saint Etienne du Bois



## SUIVI-EVALUATION

Le suivi-évaluation se compose de 4 typologies :

- suivi anguille,
- indicateur trophique,
- Indice Poissons Rivière (IPR),
- Indice invertébrés multi-métrique (I2M2).

L'objectif de ces suivis est de faire un état des lieux des milieux aquatiques avant travaux puis après travaux, pour mesurer l'incidence des travaux et évaluer leur efficacité.

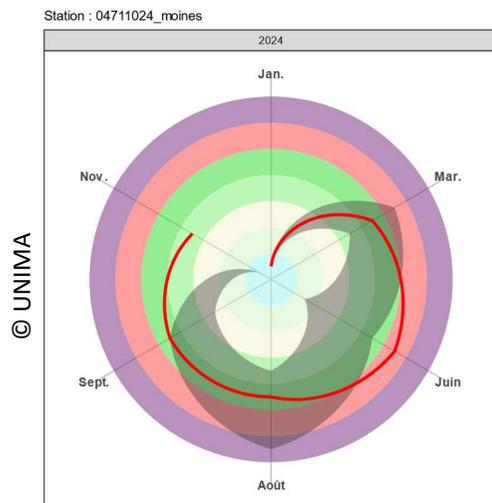
Le suivi anguille, prévu initialement en 2024, a débuté en septembre 2023, afin d'être opérationnel pour mesurer les entrées de civelles dans les marais salés aménagés dès le mois de décembre 2023.

Finalisé en mai 2024, ce suivi a été effectué en régie par une apprentie, en partenariat avec LOGRAMI.

Un nouveau suivi anguille a été initié fin 2024 pour compléter le suivi de l'hiver 2023-2024. Cette mission, débutée en régie en 2024, sera mise en œuvre sur 2025 par un stagiaire de LOGRAMI (hors contrat).



Photos suivi anguilles  
© BAISEZ Aurore - Logrami



Depuis 2022, l'indicateur trophique a été mis en place annuellement en marais doux. 3 points ont été réalisés chaque année sur différents marais :

- année 2022 : marais de Soullans et des Rouches ;
- année 2023 : marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez
- année 2024 : marais de Soullans et des Rouches, marais du barrage des Vallées et marais de la Vie.

6 prélèvements d'eau ont été effectués chaque année sur chaque point. Les résultats des analyses sont ensuite exploités afin d'établir l'état d'eutrophisation de chaque marais.

⇨ Modèle situation trophique de la masse d'eau

De nombreux indices poissons rivière (IPR) et indices invertébrés multi-métriques (I2M2) ont été menés durant ces trois années :

→ Année 2022 :

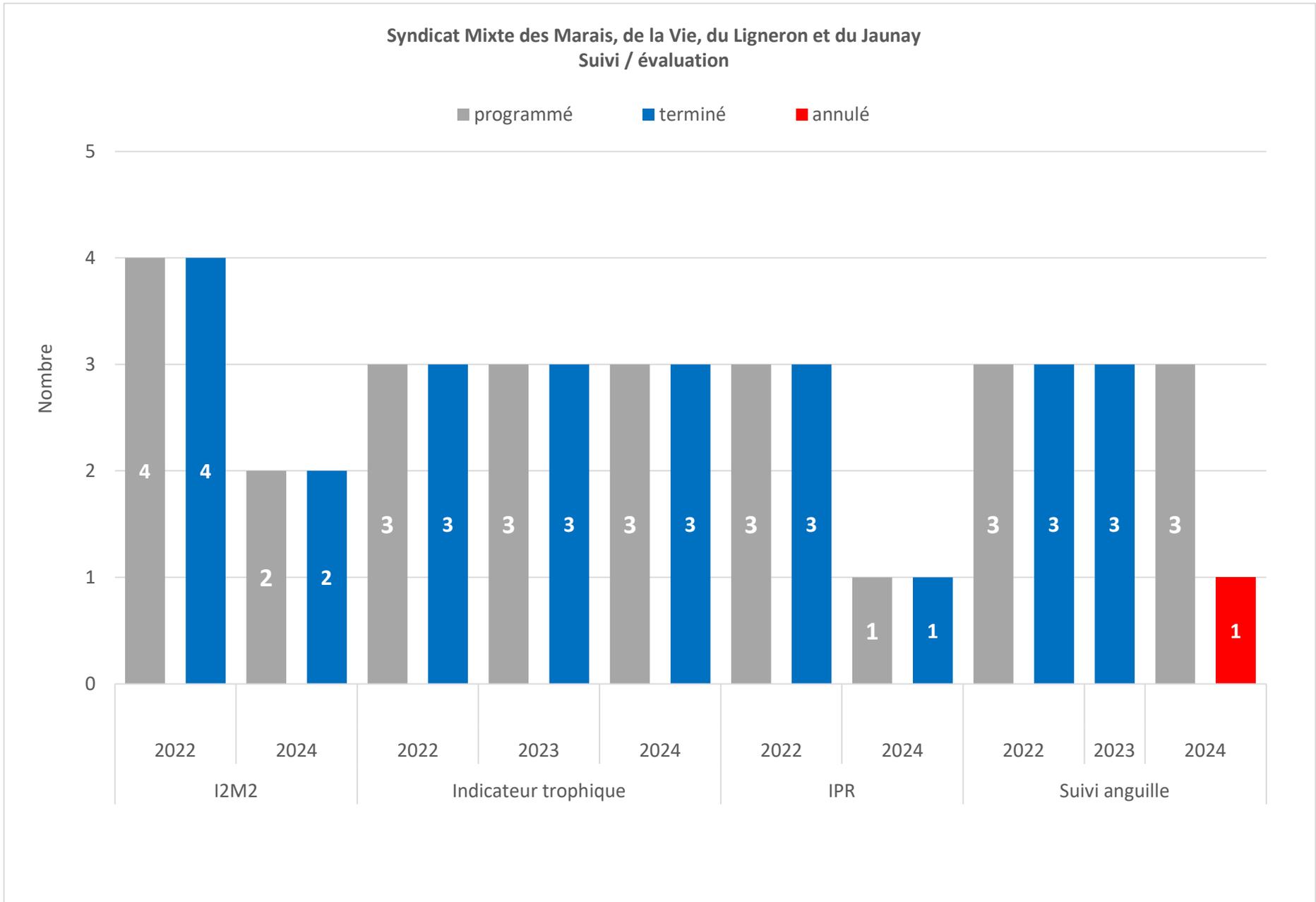
- le Gué-Gorand à SAINT-RÉVÉREND : IPR et I2M2 ;
- le Quarteron à SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON : IPR et I2M2 ;
- le Rigolly-Gazon à PALLUAU : IPR et I2M2 ;
- la Millière au POIRÉ-SUR-VIE : I2M2 ;

→ Année 2024 :

- le Gué-Gorand à SAINT-RÉVÉREND : IPR et I2M2 ;
- les Grolles à SOULLANS : I2M2.

Seuls les suivis effectués en 2024 sur le Gué-Gorand ont été réalisés après travaux. Les autres suivis ont été effectués avant travaux.





## FINANCEMENT DE POSTES

---

Le financement de postes concerne la cellule animation milieux aquatiques qui est composée de 2 techniciens rivière et marais et d'un demi-poste administratif.

La réalisation des actions du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay nécessite plusieurs étapes mises en œuvre par la cellule animation milieux aquatiques :

- l'élaboration des demandes de subventions et des mémoires explicatifs ;
- la rédaction des porteurs à connaissance règlementaires et des inventaires faunes/flores, le cas échéant ;
- les prospections de terrain, la rédaction des cahiers des charges et le lancement des consultations relatives au programme d'actions 2024 ;
- la contractualisation des conventions avec les riverains et exploitants agricoles concernés par les travaux ;
- le suivi des travaux (réunions de chantier, visites de terrain, suivi des pêches de sauvegarde...) ;
- la rédaction des bilans techniques.

Des groupes de travail ont également été mis en place sur des projets spécifiques tels que la restauration morphologique des cours d'eau, les aménagements favorables à l'anguille ou encore les actions de restauration de la continuité écologique sur des ouvrages hydrauliques.

Le Syndicat Mixte, dans son rôle de cellule d'animation du volet milieux aquatiques, assure également un appui technique aux autres maîtres d'ouvrages du contrat (élaboration de cahiers des charges, visites sur site...) ainsi qu'aux communes ou EPCI sur des projets en lien avec les milieux aquatiques. Dans ce cadre, les techniciens du Syndicat Mixte ont participé à des réunions de travail et visites de terrain sur :

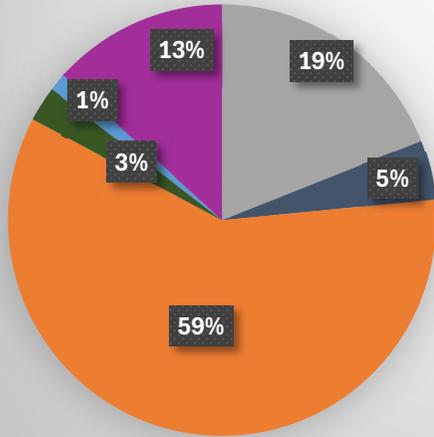
- le plan d'eau du moulin à Élise (commune du POIRÉ-SUR-VIE),
- le projet de frayère en amont du clapet de la Pinsonnière (Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique),
- le pont en aval du plan d'eau de la Lucière (commune de SAINT-RÉVÉREND),
- les dégâts sur les digues en marais salés (Association syndicale des marais de la basse vallée de la Vie).

En lien avec le site Natura 2000 « Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts », les techniciens du Syndicat Mixte ont participé au suivi des actions de curage dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques « Entretien des fossés tertiaires », ainsi qu'à des rendez-vous avec des propriétaires sur le marais salé afin d'étudier la possibilité de contrats Natura 2000 intégrant la problématique anguille.

Dans un objectif de sensibilisation et d'information sur la restauration des milieux aquatiques, les techniciens sont intervenus auprès de classes d'un collège sur le site du Moulin à Élise au POIRÉ-SUR-VIE et dans le cadre d'une formation à destination des élus sur les plans d'eau, organisée par le SAGE Vie Jaunay.

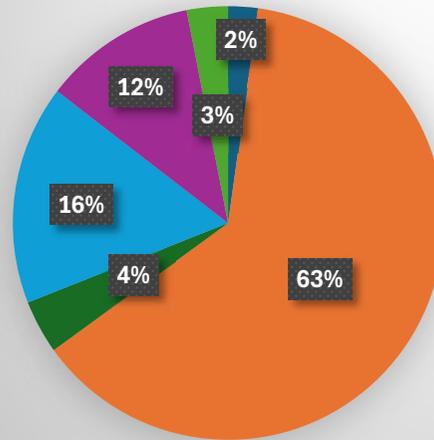
Les techniciens de la cellule d'animation participent également régulièrement à des formations et/ou colloques en lien avec leurs missions.

### Estimation du temps passé Technicien rivière et marais principal



- 1-Responsable des services « Fonctionnement général » et « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau »
- 2-Programmes pluriannuels de restauration et d'entretien des cours d'eau et des marais
- 3-Mise en œuvre et suivi du programme d'actions
- 4-Sensibilisation, information et communication auprès de tous les usagers et acteurs de l'eau
- 5-Mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité conformément à la lettre de cadrage d'assistant de prévention
- 6-Autres missions

### Estimation du temps passé Technicien rivière et marais

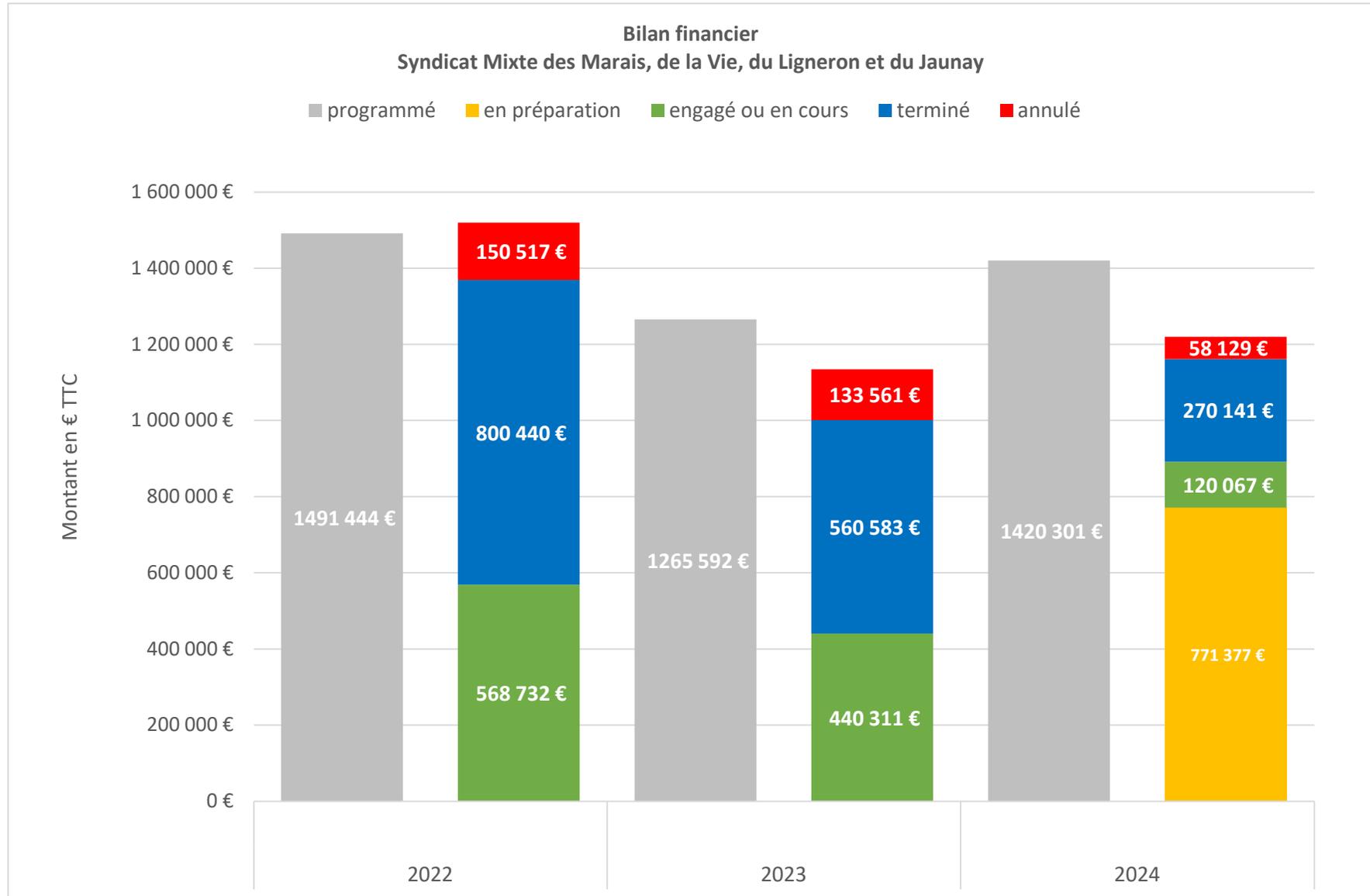


- 1-Programmes pluriannuels de restauration et d'entretien des cours d'eau et des marais
- 2-Mise en œuvre et suivi du programme d'actions
- 3-Sensibilisation, information et communication auprès de tous les usagers et acteurs de l'eau
- 4-Entretien et maintenance des ouvrages hydrauliques
- 5-Autres missions
- 6-Formations

**Bilan des actions engagées ou en cours au 31 décembre 2024 et terminées en 2024 par le Syndicat Mixte**

Maître d'ouvrage	Type de travaux	Sous-type de travaux	Quantité
Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay	Actions en marais	Aménagement de marais salés favorables à l'anguille et à la biodiversité	2 sites
		Curage VF/VB	5 111 mètres
	Financement de postes	Cellule animation milieux aquatiques	2,5 ETP
	Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes	Adoucissement de berges	490 mètres
		Aménagement d'abreuvoir	3 abreuvoirs
		Arrachage	1 campagne
		Installation de clôture	3 000 mètres
	Suivi évaluation	I2M2	2 suivis
		Indicateur trophique	3 suivis
		IPR	1 suivi
		Suivi anguille	3 suivis
	Travaux sur berges	Adoucissement de berge	425 mètres
		Restauration de digues en marais salés par enrochement	550 mètres
	Travaux sur de petits ouvrages	Remplacement de petits ouvrages	1 ouvrage
		Suppression de petits ouvrages	2 ouvrages
	Travaux sur lit mineur	Réduction de section	263 mètres
		Rehaussement du lit	150 mètres
		Reméandrage	4 691 mètres
		Remise dans le talweg	320 mètres
	Travaux sur ouvrages hydrauliques	Etude complémentaire	2 ouvrages
Etude pour la restauration de la continuité écologique		6 plans d'eau	
Gestion des vannages		3 ouvrages	
Dispositif de franchissement		1 ouvrage	
Travaux sur ripisylve	Restauration de la ripisylve	6 340 mètres	

**BILAN FINANCIER**





Syndicat Mixte des Marais  
de la Vie, du Lipneron et du Jaunay



du bassin de la Vie  
et du Jaunay

*ZAE du Soleil Levant - 2 Impasse de l'Aurore*

*85800 GIVRAND*

*Tél. : 02.28.10.94.37*

*Site internet : [www.vie-jaunay.com](http://www.vie-jaunay.com)*